

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 2 décembre 2024

CC/17/2021-2026

Procès-verbal n° 17 de la séance du Conseil communal de Tannay du 2 décembre 2024 à 19h30

Ordre du jour

1. Lecture de l'ordre du jour

2. Appel

3. Approbation des PV du 17 juin 2024 et du 23 septembre 2024

4. Nomination d'un(e) nouveau membre au sein de la Commission de gestion en remplacement de Madame Chantal Donohue

5. Nomination d'un nouveau délégué(e) au sein de l'APEJ en remplacement de Madame Chantal Donohue

6. Nomination d'un(e) nouveau membre au sein de la Commission culturelle en remplacement de Madame Chantal Donohue

7. Communications du Bureau

8. Communications de la Municipalité

9. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

10. Préavis n° 46 de la Municipalité relatif au budget communal 2025

11. Préavis n° 47 de la Municipalité relatif au budget EIPT 2025

12. Propositions individuelles et divers

Verrée et repas thaïlandais

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Nous nous retrouvons tous pour le dernier Conseil communal de l'année 2024.

Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

1. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Guillaume BENARD lit l'ordre du jour ; le point n° 3 est corrigé comme indiqué en titre. Il explique que les points 7 et 8 seront intervertis en raison de l'intervention des représentants de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes, État de Vaud).

2. Appel

25 personnes sont présentes.

1 absent : Karl VALFELLS

7 personnes se sont excusées : Madame Pierrette RAMSEIER, Monsieur Hossein FADAIE, Madame Elfriede EGGER, Madame Julia TADION, Madame Jill MONNEY, Monsieur François STETTLER et Madame Tatiana VARLAMOVA.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

3. Approbation des PV du 17 juin 2024 et du 23 septembre 2024

Il est pris note que les Conseillers communaux souhaitent que le PV soit rendu plus tôt que ce qui est fait actuellement ; nous nous y engageons.

Les PV du 17 juin 2024 et du 23 septembre 2024 seront corrigés par le Bureau du Conseil communal et soumis à approbation à la séance du 24 mars 2025.

Concernant les modifications des procès-verbaux, M. le Président Guillaume BENARD explique que M. le préfet Olivier FARGEON a précisé, lors de sa visite du 4 novembre 2024, qu'un procès-verbal peut être modifié durant la séance, les modifications étant portées sur le PV de ladite séance. Il a également rappelé que les PV sont des documents publics et que pour cette raison, ils sont publiés sur le site internet de la commune. L'enregistrement de la séance est donc possible et doit être supprimé une fois le PV approuvé.

M. le Président Guillaume BENARD rappelle que c'est cela qui a été fait jusqu'à présent : l'enregistrement de la séance est supprimé une fois le PV approuvé, et les modifications sont transmises en amont afin d'optimiser le temps de séance. Sur une suggestion relevée, il précise que ChatGPT n'est pas utilisé par le bureau du Conseil communal. ChatGPT transmet les informations dans le domaine public et le PV étant lui-même public, cela pourrait se faire.

4. Nomination d'un(e) nouveau membre au sein de la Commission de gestion en remplacement de Madame Chantal Donohue

Monsieur Marc POLYDOR est le seul candidat à se présenter ; il est élu à l'unanimité.

5. Nomination d'un(e) nouveau délégué(e) au sein de l'APEJ en remplacement de Madame Chantal Donohue

M. Mateo DIETTES est le seul candidat à se présenter ; il est élu à l'unanimité.

6. Nomination d'un(e) nouveau membre au sein de la Commission culturelle en remplacement de Madame Chantal Donohue

Monsieur Mateo DIETTES est le seul candidat à se présenter ; il est élu à l'unanimité.

7. Communications de la Municipalité

Les représentants de la DGMR se présentent ; M. Samuel DEBOSSENS est chef de la section projets routiers et M. Hugo BORDES, chef de projet génie civil pour les aménagements routiers.

M. Hugo BORDES parcourt sa présentation ; il présente le périmètre de projet RC3 entre Tannay et le lieu-dit, les Fouroux. Il indique que ce tronçon a un trafic journalier moyen, ce qui signifie qu'il est considéré comme n'étant pas très élevé. Il explique qu'il s'agit de la continuité des travaux de la RC3 qui ont été réalisés en 2017 et que ce projet a été élaboré entre 2017 et 2019.

Il indique que la chaussée de la RC3 est très dégradée ; il y a également des problèmes de visibilité dans le virage et de gabarits. Par conséquent, la géométrie routière va être corrigée autant que possible afin de respecter les différentes normes VSS qui concernent la sécurité routière. La chaussée va être élargie et en même temps le système de récolte des eaux sera repris également par un système de drainage.

Il explique que le virage dans la déchetterie sera complètement amélioré afin de respecter la géométrie routière et la visibilité générale. Ces modifications entraîneront forcément des répercussions ; des haies et des arbres seront abattus, mais remplacés par la suite.

Il informe que les travaux auront lieu en 4 phases ; ils n'empêcheront toutefois pas l'accès à la déchetterie, ni à la ferme et à la maison située à côté.

Il indique qu'un nouvel itinéraire de bus pour la ligne 810 est en cours de discussion avec les TPN.

Il explique qu'une mise à l'enquête publique aura lieu au printemps 2025 ; un appel d'offres aura lieu à la fin de l'année 2025 et les crédits devraient être obtenus en 2026 pour que les travaux aient lieu en 2027-2028 ; ce planning est néanmoins dépendant des travaux de la RC7.

Il indique que le coût estimatif est de 5 MCHF.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc KELLER demande qui prendra en charge les coûts de ces travaux.

M. Hugo BORDES répond que la très grande majorité des 5 MCHF sera à la charge du canton. Il dit que Tannay devrait seulement participer aux frais du trottoir.

M. Arnaud WEIL demande pourquoi le projet ne prévoit pas de supprimer les deux tournants qui sont à la hauteur de la déchetterie.

M. Hugo BORDES répond que ce n'est pas prévu dans le projet et que ceci ne pourrait pas se faire sans l'accord de tous les propriétaires.

M. Samuel DEBOSSENS ajoute que le but est de rester au plus près du tracé de la route afin respecter les normes légales et de sécurité.

M. Jean-Marc KELLER demande quand les travaux commenceront sur la RC7.

M. Samuel DEBOSSENS répond qu'ils devraient commencer en 2025 et que les travaux sur la RC3 dépendront de ceux de la RC7.

Mme la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT demande si des pistes cyclables sont prévues sur la RC7 et la RC3.

M. Samuel DEBOSSENS répond par la négative ; les pistes cyclables sont définies dans le cadre de la stratégie cantonale de promotion du vélo horizon 2035, mais ni la RC 7, ni la RC3, ne font partie de cette stratégie.

M. Marc HUSMANN demande s'il ne serait pas possible d'aménager des pistes cyclables de manière plus simple.

M. Samuel DEBOSSENS répond que les pistes cyclables doivent faire l'objet d'un examen car elles doivent répondre à des normes de distance ; elles impliquent également une emprise qui doit être compensée.

M. Guillaume BENARD demande s'il serait possible de créer un trottoir pour sécuriser les piétons qui se rendent à la ferme.

M. Hugo BORDES répond que cela peut être étudié dans le cadre du projet.

Mme Florence DRUON demande quel est l'avantage de faire un bout droit devant la ferme et quelle sera la limite de vitesse mise en place.

M. Hugo BORDES répond que le but est de pouvoir circuler à une limite maximum de 60 km/h et d'améliorer la visibilité.

L'ensemble des Conseillers réagit fortement à cette limite de vitesse qui lui semble excessive et disproportionnée vu la situation géographique et le contexte environnant de la ferme.

M. Samuel DEBOSSENS ajoute que le projet présenté est une mise aux normes routières obligatoires. Il explique que la question du 50km/h est possible mais que dans ce cas, la route deviendrait la propriété de la commune puisque les routes, hors localité supérieures à 50km/h sont la propriété du Canton. Le canton ne serait pas contre ce changement de propriété mais cela doit être discuté d'abord avec la Municipalité.

Mme Jane FERGUSON demande s'il serait possible de mettre un gendarme couché devant la ferme.

M. Hugo BORDES répond que cela n'est pas possible sur une route qui est hors localité. Il explique qu'il serait possible, en revanche, de mettre un radar de vitesse.

Mme Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT demande s'il serait alors envisageable de diminuer la vitesse sur le tronçon qui passe devant la ferme.

M. Samuel DEBOSSENS répond qu'il faudrait soit prolonger le tronçon de 50km/h, soit passer ce tronçon en route communale.

M. Guillaume BENARD demande si le projet a pris en compte une vision globale de la circulation qui aura lieu durant les travaux, de la RC3 et de la RC7, notamment concernant la circulation des camions qui passeront dans le village.

M. Samuel DEBOSSENS répond que les travaux ne débuteront pas sur la RC3 tant que les travaux auront lieu sur la RC7.

M. Guillaume BENARD demande quand les travaux auront lieu sur la RC2.

M. Samuel DEBOSSENS répond que cette information n'est pas de son ressort mais qu'il se renseignera pour répondre prochainement.

Mme Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT remercie les intervenants et les libère.

8. Communications du Bureau

M. le Président Guillaume BENARD explique qu'il existe un nouveau système pour le comptage des votes qui permettrait de gagner du temps lors du dépouillage des bulletins de vote et d'être plus efficace. Il explique que ce scanner coûterait environ CHF 600 à l'achat, CHF 2'000 pour la mise en service et CHF 600/an de licences.

Il donne les dates des prochaines séances du Conseil communal pour 2025 :

- 24 mars
- 16 juin
- 15 septembre
- 8 décembre

Il explique que les Commissions sont convoquées 3 semaines avant les séances citées ci-dessus :

- 3 mars pour la séance du 24 mars
- 26 mai pour la séance du 16 juin
- 25 août pour la séance du 15 septembre
- 17 novembre pour la séance du 8 décembre

Il donne les dates des votations fédérales pour 2025 :

- 9 février
- 18 mai
- 28 septembre
- 30 novembre

Il lit ensuite le courriel de M. Hossein FADAEI concernant sa participation à 3 COP et son constat sur la nécessité d'une approche collaborative face aux défis environnementaux actuels. Il informe également de l'ouverture d'un second terrain de padel.

8. Communications de la Municipalité (suite)

Mme la Syndique Denise RUDAZ informe que la Région de Nyon (principal actionnaire de télé-Dôle) a accepté le préavis pour un crédit de CHF 2'624'030 pour terminer le bâtiment des Dappes. Elle explique qu'il existe aussi le projet « Quatre Saisons » qui prévoit d'utiliser le télésiège de la Dôle en été également.

Elle annonce que la commune de Tannay est désormais propriétaire de la parcelle 77 qui se trouve au chemin de la Pièce couverte au ¼ de la forêt ; elle ne permet pas d'envisager un projet de construction, mais d'augmenter l'indice de verdure. Cette parcelle a été reçue en donation par la société Liberop SA qui a demandé qu'une plaque soit installée pour indiquer l'identité du donateur, mais aucune contrepartie n'a été exigée.

M. Arcadio MIR demande qui est le donateur.

Mme la Syndique Denise RUDAZ répond qu'il s'agit d'une société active dans l'immobilier, dont l'administrateur vit à Tannay.

Elle informe qu'un food-truck proposant des produits locaux sera en face de la boulangerie chaque jeudi soir à partir du 15 janvier 2025, de 17h30 à 21h.

Mme la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT annonce que la Région de Nyon propose une subvention, jusqu'au 15 décembre, pour encourager les propriétaires de haies de laurelles à les remplacer par des plantes indigènes et locales. Il s'agit d'un encouragement qui permet de bénéficier de 45.-/mètre linéaire de haie remplacée. Pour plus d'informations : www.regiondenyon.ch

Elle annonce les dates du concert de Noël du Chœur Cantabile qui auront lieu le 6 et 8 décembre à Rolle et le 15 décembre au Temple de Coppet.

Elle souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et quitte la séance.

M. le Municipal Michaël SCHLEGEL annonce que des arbres ont été plantés dans la cour de l'école, en concertation avec l'APEJ, l'aide des employés communaux et de M. Karl VALFELLS.

Il explique que l'accueil de midi n'a pas pu être mis en place en raison d'un nombre insuffisant de demandes de la part des parents ; une aide sera néanmoins proposée pour les parents qui n'ont pas de solution afin d'assurer la garde des enfants durant la pause de midi.

Il informe que le nouvel arrêt de bus (ligne 813) pour Manor sera intégré dans le nouvel horaire qui aura lieu à partir du 15 décembre 2024.

Il explique que le changement d'horaires des CFF modifiera considérablement les horaires pour les correspondances des bus ; Tannay ne sera pas néanmoins pas désavantage par ces changements.

Ce changement d'horaires aura aussi des répercussions sur les horaires d'école qui seront revus à la rentrée 2025.

M. le Municipal Claus HASSIG informe que le PACom adopté au mois de mai 2024 est toujours en consultation auprès des services cantonaux de l'État. Il espère avoir un retour d'ici juin 2025.

9. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Mme Marie-Danielle GUEX, pour l'APEJ, informe que les travaux d agrandissements de l'école de Mies vont débuter ; l'ouverture est prévue pour l'année prochaine. Elle indique qu'une séance

extraordinaire est prévue le 25 mars prochain concernant la mise à disposition de locaux par Tannay pour la crèche. Pour plus d'informations : www.apej.ch

Elle explique que les travaux de la salle de sport des Rojalets, considérés urgents dans un premier temps, n'ont toujours pas débuté ; le Codir a informé qu'une nouvelle subvention pour les sports sera mise en place en 2025 et que ce retard permettrait d'en bénéficier.

M. Marc LUTHI, pour le **SITSE**, informe que les préavis n° 266, 267, 268 ont été acceptés lors de la séance du jeudi 19 novembre 2024.

M. Arnaud WEIL, pour l'**ARSCO**, informe qu'il n'a pas encore reçu le budget 2025 de l'ARSCO et que pour cette raison, il présentera ce sujet à la prochaine séance.

M. Fabrizio NASSISI, pour la **Région de Nyon**, informe que le Conseil Intercommunal a adopté lors du 10 octobre dernier, le fond TP régional 2010-2024 (préavis 40) et un crédit pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes de Bogis (préavis 42). Pour plus d'informations : www.regiondenyon.ch.

M. Jonathan MONNEY, pour la **Commission de développement durable**, informe que la projection du film, en collaboration avec la Commission culturelle, s'est très bien passée et remercie les participants.

Il informe que Noel BAzaar a eu un franc succès et remercie toutes les personnes qui y ont contribué.

M. Daniel PILSWORTH, pour la **Commission culturelle**, présente le Cineroli ; c'est une invitation à se rassembler et échanger sur les questions autour de l'espace commun pour recréer du lien et nourrir le dialogue par des réflexions collectives.

Les projections prévues s'articulent autour de 3 thèmes : le commun dans la maison, le commun de voisinage et le commun dans l'espace public.

Les séances auront lieu à la salle communale et l'entrée est libre. Le programme sera envoyé aux communes de Mies, Coppet et Tannay.

Pour plus d'informations et s'abonner à la newsletter : www.cineroli.ch

10. Préavis n° 46 de la Municipalité relatif au budget communal 2025

M. le Municipal Claus HASSIG présente le préavis n° 46.

M. Arcadio MIR lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. Marc RAMSEYER demande pour quelle raison le budget des honoraires de sécurité augmente progressivement depuis 13 ans.

Mme la Syndique Denise RUDAZ répond que la société SDS est maintenue car toutes les autres communes avoisinantes font également appel à ses services, ce qui est un avantage. Elle explique que la société SDS n'a fait aucune augmentation de tarifs depuis 2010, à l'exception d'une hausse liée à une demande de renforcement de la sécurité pendant les fêtes de fin d'année.

M. Marc POLYDOR demande pourquoi l'amortissement des immeubles se fait en partie par le budget de la commune.

Mme la Syndique Denise RUDAZ répond que l'amortissement des immeubles est obligatoire et avec des montants fixes ; par exemple, pour le Château, c'est un montant de CHF 200'000/an.

M. Marc POLYDOR ajoute que, d'après ses calculs, la construction d'un nouvel immeuble par la commune ne serait pas rentable, notamment en raison de l'amortissement qui devrait également être perçu par le budget général communal.

M. Claus HASSIG répond que les impôts servent à cautionner et rembourser l'emprunt sur une période de 50 ans. Après cette période, ces biens immobiliers sont des biens appartenant à la Commune et sans dettes.

M. le Municipal Michaël SCHLEGEL ajoute que les recettes fiscales sont la plus grande partie des revenus de la commune et que les revenus des locations ne sont pas soumis à la péréquation. L'idée est d'augmenter progressivement le parc immobilier et de l'amortir petit à petit, notamment pour les futures générations.

M. Marc POLYDOR dit que l'amortissement est payé par les impôts directs. Il estime que c'est mieux de pas acheter des immeubles et de réduire le taux d'impôt.

Mme la Syndique Denise RUDAZ répond que ce raisonnement ne s'applique pas au cas d'une collectivité publique.

M. le Municipal Michaël SCHLEGEL ajoute que le Château est actuellement amorti et qu'il génère des loyers qui reviennent à la commune ; c'est aussi un lieu de vie important pour la commune. Il rappelle que les revenus immobiliers ne sont pas imposés par la péréquation.

M. Marc POLYDOR estime que le plan des investissements immobiliers devra être rediscuté dans le futur.

M. le Municipal Michaël SCHLEGEL ajoute que cette vision d'investissement immobilier pour les futures générations de la commune est une stratégie importante.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 46 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis n° 47 de la Municipalité relatif au budget EIPT 2025

M. le Municipal Claus HASSIG présente le préavis n° 47.

Mme Nicole WERMUTH KEYAERTS lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, elle recommande d'approuver ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. Jonathan MONNEY rappelle que la question de l'inexistence d'évacuations dans le projet de construction du port avait été relevée précédemment et qu'actuellement rien n'est fait dans ce sens.

Il demande ce qu'il pourrait se passer si Mies n'approuvait pas le budget.

M. le Municipal Claus HASSIG répond que cette situation ne s'est encore jamais présentée.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 47 est accepté à l'unanimité.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Marie-Danielle GUEX suggère que le repas de fin d'année ait lieu à un autre moment pour éviter que ce soit trop tard dans la soirée.

M. Marc POLYDOR demande des informations sur l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte.

Mme la Syndique Denise RUDAZ répond qu'il s'agit d'une association qui regroupe tous les syndics des communes de Terre-Sainte. Elle explique que le pot commun a pour but d'apporter un soutien aux sociétés ou associations culturelles, sportives et sociales de Terre Sainte. Pour plus d'informations : www.terresainte.ch.

M. le Président Guillaume BENARD informe que cette association a décidé d'abandonner le projet de fusion.

M. Marc RAMSEYER demande ce qu'il en est du projet de compensation des 3 places de parc situées sur la route des Traites.

Mme la Syndique Denise RUDAZ répond qu'il est prévu de faire des places le long du chemin des Traites, et le long de la parcelle n° 139 (Floréal) ; il y aura 5-6 places de plus.

Mme Jane FERGUSON demande jusqu'à quand auront lieu les travaux à Mies.

Mme la Syndique Denise RUDAZ répond qu'ils se termineront en juin 2025.

Le Président clôture la séance à 22h

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer